

compte rendu de la séance de conseil municipal du 11 février 2010.

Excusés : Armelle CAMUS, David DUSSAUX, Gilles MAGNIN
(procuration à Patrick MILLION BRODAZ) , Thomas DUCRET

Secrétaire de séance : Philippe FERTE

Le Maire et le conseil municipal félicitent Armelle CAMUS et son compagnon, heureux parents depuis peu, d'une petite Maïla .

ORDRE du JOUR :

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS de l'exercice 2009.

Les comptes administratifs délibérés restituent l'ensemble des opérations comptables réalisées en dépenses et recettes, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, durant l'année 2009, des budgets : général, assainissement et ZAC du Flon, Philippe FERTE, 1^{er} adjoint chargé des Finances, présente à partir de documents synthétiques l'ensemble de ces comptes et les résultats comptables qui en découlent :

Les résultats issus de ces comptes administratifs ont été pointés par le receveur percepteur de la collectivité et sont validés par lui. Ils sont conformes aux résultats des comptes de gestion tenus par le comptable public.

BUDGET GENERAL :

Les résultats de clôture pour 2009, tenant compte des résultats antérieurs cumulés, sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de : 710 490.24€

Section d'Investissement :

Déficit de : 496 375.48 €

Compte tenu des restes à réaliser,

en dépenses de : 177 300€

en recettes de : 139 657€

une partie de l'excédent de fonctionnement servira à financer le déficit global d'investissement de 534 018.48 euros, l'autre partie restant de :**176 471.76 €**, sera reportée au budget 2010 en section de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section d'exploitation :

Excédent de : 322 555.18€

Section d'investissement :

Déficit de : 1533.50€

L'excédent définitif à reporter en fonctionnement 2010 de :

321 021.68 euros, tient compte du financement des déficits antérieurs

BUDGET ZONE DU FLON :

L'Excédent de fonctionnement de : 1304.63 euros
sera reporté au budget de l'année 2010 en section de fonctionnement

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité par les membres présents hormis par le Maire qui ne prend pas part aux votes .

DELIBERATIONS :

CREATION d'un POSTE d'AGENT DE MAITRISE :

DECIDE de SUPPRIMER le poste d'adjoint technique principal au restaurant scolaire et de CREER un poste d'agent de maîtrise, permettant à l'agent concerné par ce changement de bénéficier d'un avancement de grade auquel il peut prétendre au titre de la promotion interne.

Présents : 19 pour : 20 (dont 1 procuration) contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

LYS HOTEL- APPEL d'OFFRES

La commission d'appel d'offres a ouvert les enveloppes recueillies au titre de la mise en concurrence pour les travaux du Lys Hôtel, comprenant une tranche ferme : aménagement du 2^{ème} étage pour accueillir le CMP / CATTP du CHS de Bassens et réalisation d'un ascenseur une tranche conditionnelle : réalisation d'un plateau au 1^{er} étage en vue d'accueillir d'autres éventuels services .

Les prix recueillis pour les 11 lots sont inférieurs aux montants des estimations et permettraient de réaliser l'ensemble des travaux à des prix raisonnables.

Pour l'heure, il convient de vérifier très précisément le contenu de ces offres presentées avant de pouvoir attribuer définitivement les travaux aux adjudicataires des différents lots .

CREATION d'une COMMISSION CULTURELLE :

Le maire propose de constituer une commission chargée de l'instruction des questions culturelles, prenant à sa charge les questions d'organisation des temps forts de l'année : fête patronale des 14 juillet et 15 août, Ste Catherine, Semaine de la culture ..., l'examen des différentes propositions qui arrivent à la mairie, leur programmation.....

Il conviendrait de lui affecter un budget propre afin qu'elle puisse fonctionner avec un cadre financier connu. Elle pourrait être ouverte à d'autres partenaires comme les compagnies locales de théâtre, l'Office de Tourisme, Music'Yenne, bibliothèque...et toute association qui le souhaiterait. Tout est possible et les élus qui le souhaitent s'inscrivent dans ce nouveau groupe qui d'ores et déjà devra plancher sur l'organisation incontournable des prochains : 14 juillet et 15 août.

Sous la houlette de Jean Paul GANDIN, s'inscrivent : Gilbert COLIN, François MOIROUD, Annick ESCOFFIER , Joëlle BURNOLLE, Isabelle BOUILLOT, Nathalie FOURNIER.

ROND POINT de Landrecin

Le groupe de travail s'est réuni en présence de l'architecte urbaniste paysagiste : M. DEN HENGST et des techniciens du Territoire de Développement Local et du Conseil Général. Un travail important a permis la production d'une première ébauche esquissée à partir du cahier des charges établi. Une mise en scène de ce que pourrait être le rond point de Landrecin est présentée à l'assemblée délibérante et les commentaires et suggestions relevés seront pris en compte dans l'avancement du projet.

MAISON de PAYS :

Les travaux devraient être engagés prochainement. L'ouverture des plis est programmée le 2 mars. Cette réalisation devrait produire un équipement économique et culturel, polyvalent et orienté vers les nombreuses préoccupations actuelles. Au service de la population mais aussi des touristes, il sera une vitrine de notre ruralité moderne. Le maire rappelle qu'il est important que les acteurs locaux portent ensemble ce projet et se l'approprient pour le promouvoir et le valoriser .

Ordures ménagères:

Le service des ordures ménagères de la Communauté de Communes pourrait évoluer sur les points suivants :

► Suppression de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aujourd'hui assise sur la base du foncier bâti et facturée aux seuls propriétaires fonciers, en allant vers la facturation d'une redevance payée par les seuls usagers du service en fonction de différents critères.

► Changement du principe de collecte : par la suppression de tout ou partie du ramassage actuel des ordures ménagères, favorisant plutôt les dépôts personnels dans des conteneurs semi-enterrés.

Les décisions ne seront prises qu'après avoir obtenu les réponses à toutes les questions posées par ces changements radicaux et feront l'objet de nombreuses communications et informations.

DIAGNOSTIC – HANDICAP – ACCESSIBILITE .

Le groupe ad hoc se réunira prochainement en présence de Chantal DUCHATEL, Directrice du CAL PACT, permettant ainsi une première prise de contact, la mise en place de la méthodologie à adopter et de la démarche à entreprendre conformément au cahier des charges élaboré.

VISITE de la ZONE du FLON

Les élus ont participé à une visite du secteur à aménager afin que chacun prenne la dimension de l'important projet qu'il reste à mettre en œuvre .

REFORME de la TAXE PROFESSIONNELLE :

Les élus ont été invités, à l'initiative de la Trésorerie Générale, à une réunion d'information leur permettant de mieux appréhender les différents mécanismes de la réforme de la taxe professionnelle .

A ce jour, les collectivités n'ont pas encore reçu l'état FDL (état des produits signifiés calculés à partir des bases des trois taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et qui, pour la première fois, intégrera les dispositions mises en place pour remplacer le produit de taxe professionnelle.

Il sera sans doute plus aisé de comprendre ces nouveaux mécanismes à partir de ces données .

MAISON MEDICALE :

Une nouvelle mouture du plan tenant compte des remarques de l'ABF est présentée aux élus. Les modifications exigées par l'Architecte des Bâtiments ont été transmises à ses services dans l'attente d'être validées par eux et d'obtenir le permis de construire.

SOUTIEN aux VICTIMES du SEISME d'HAITI

Après le vote d'une subvention communale de 500 euros, une permanence sera tenue samedi 13 février de 9 heures à 12 heures en Mairie dans le but de récolter les dons que des personnes

n'auraient pas déjà faits en faveur des sinistrés et qu'ils pourraient offrir au bénéfice de deux associations : VOAM HAITI et PAYS de SAVOIE SOLIDAIRES.

Dans le même état d'esprit, une soirée sera organisée à la salle polyvalente le 19 février à 20h30, durant laquelle Jean-Paul GANDIN projettera un film documentaire de sa réalisation, suivi d'un débat qu'il animera.

INFORMATION :

Le dossier d'enquête publique préalable à autorisation au titre du code de l'environnement sur le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône, de la Chute de Génissiat au palier d'Arles, est visible en Mairie du 1^{er} MARS au 2 AVRIL 2010 inclus .

Le commissaire enquêteur nommé à cet occasion, recevra le public à la MAIRIE de Yenne, le mercredi 17 mars de 9h à 12 heures .

Un registre d'enquête publique est à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête

PROCHAINES DATES

Conseil municipal /
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010-

MARDI 16 MARS à 20H30